



Regroupement des services  
d'archives privées agréés du Québec

Le 21 août 2017

Monsieur Luc Fortin  
Ministre de la Culture et des Communications  
Cabinet du ministre  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, 1<sup>er</sup> étage, bloc A  
Québec (Québec) G1R 5G5

**Objet :** Les réductions budgétaires imposées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Monsieur le Ministre,

Le Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec se joint à la Fédération Histoire Québec pour condamner les réductions budgétaires que votre ministère a récemment imposées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Nous estimons que le rôle de BAnQ dans le rassemblement, la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire québécois, ainsi que dans la structuration et le rayonnement du savoir-faire archivistique, est d'une importance cruciale et que ces coupures mettent à mal la mission qu'elle poursuit. Car ces restrictions budgétaires menacent non seulement le fonctionnement de BAnQ et sa capacité de mener à terme ses projets en cours, et même son rôle de gardienne de la mémoire collective nationale, elles affaiblissent l'ensemble du réseau québécois des institutions et des organismes voués à la promotion de l'histoire et du patrimoine et à la conservation des archives.

Comme vous le savez, au cours des vingt-cinq dernières années, BAnQ a procédé à la mise sur pied d'un réseau québécois de services d'archives privées agréés, et ce, dans le but d'établir des partenaires régionaux dans l'acquisition, la conservation et la diffusion des archives. Cette initiative reposait sur l'idée que le patrimoine archivistique provenant des régions du Québec méritait d'être conservé comme partie intégrante de la mémoire collective nationale. Aujourd'hui, ce réseau de services d'archives agréés compte trente-sept centres, dont plusieurs dépendent, pour exercer leurs fonctions, des subventions que BAnQ leur octroie en vertu des programmes d'agrément, subventions, faut-il le rappeler, qui sont restées sensiblement les mêmes depuis vingt-cinq ans. De ce nombre, 24 centres sont membres de la Fédération Histoire Québec qui offre à ces organismes une couverture d'assurance en sécurité civile essentielle à leur

reconnaissance. Afin de répondre aux conditions difficiles de l'austérité budgétaire, BAnQ s'est vue dans l'obligation d'apporter des modifications à ses politiques d'agrément des services d'archives, lesquelles, appliquées à partir de 2018, auront des répercussions malheureuses pour plusieurs centres régionaux d'archives. Sans entrer dans tous les détails de cette réforme, mentionnons qu'elle prévoit, entre autres mesures, une réduction du nombre des services subventionnés — de 32 à 25 — et le transfert de près de 100 000 \$ du programme Soutien aux archives privées vers un programme beaucoup moins avantageux.

Ainsi, en demandant à BAnQ de procéder à des modifications majeures aux programmes d'agrément et de financement des Services d'archives privées agréés, le Gouvernement a enclenché un processus qui risque de mettre en péril l'avenir de plusieurs de ces institutions régionales. Ces mesures budgétaires restrictives et l'attitude intransigeante du ministère de la Culture à cet égard montrent clairement l'intention gouvernementale de diminuer son soutien à plusieurs organismes qui préservent le patrimoine archivistique au Québec. Car en attaquant les structures qui assurent l'acquisition et la conservation de ce patrimoine, le ministère de la Culture compromet la préservation, la diffusion et la mise en valeur de la « mémoire du Québec ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,



Johanne Rochon  
RSAPAQ